



Communiqué 2023-11 Le 26 avril 2023

Audience au Tribunal (TAT) pour l'arme et le CRPQ

Bonjour à tous les membres,

Nous avons deux journées d'audience de prévues cette semaine, soit le 25 et 26 avril, mais celle du 26 a été annulée.

Dès le début de la première journée le représentant du procureur général du Québec -il représente les intérêts du Ministère de la sécurité publique (MSP)-, a commencé par contester le Rapport sur le contexte et l'environnement des demandes de la Fraternité concernant l'arme de service, qui a été déposé comme document de preuve voilà plus de 3 ans ! Ce rapport fait état de 10 années de changement dans notre travail. Le tout a été reporté pour décision après le témoignage de notre membre de Chaudière-Appalaches.

Le témoignage de l'agent Bégin concernait l'interception d'un camion pour un arrimage non conforme et des défauts mécaniques. Lors de l'interception, deux étuis d'armes à feu sont visibles et le conducteur confirme détenir 2 armes dont un AR-15. Elles sont saisies et les policiers sont appelés, ces derniers arrivent 30 minutes plus tard et découvrent un pistolet chargé de balles sous un vêtement. Voir le Communiqué 2019-43 sur notre site internet.

Notre membre a très bien expliqué l'évènement et il a mentionné au juge « que la seule raison pour laquelle il pouvait témoigner aujourd'hui, c'est que le conducteur en avait décidé ainsi ». Des questions lui ont été posées sur les procédures, nos pouvoirs, la formation et l'emploi de la force. Son témoignage a été très solide et a duré plus de 4 heures.

Par la suite, l'autre témoin attendu était notre président M Daignault et le dépôt du rapport mentionné au 2^e paragraphe. Le représentant du procureur général du Québec (PG) a maintenu que le document manquait de références, qu'on y retrouvait des articles de journaux qui ne seraient pas pertinents et des rubriques comme la celle concernant le « terrorisme » ne devrait pas, selon lui, y figurer.

Un débat a eu lieu et la juge a demandé au PG de déterminer les points qui manqueraient de clarté et de les soumettre à la Fraternité d'ici vendredi de cette semaine. Nous nous devons d'y répondre pour la prochaine audience qui est prévue le 9 mai, en conséquence la journée d'audience du 26 avril a été annulée.

Donc les 9 et 10 mai prochain seront réservés exclusivement pour le témoignage de notre président, par la suite le 13 juin ce sera la fin de notre preuve avec notre expert M. Mario Berniqué, et si tout va bien le 14 juin débiterait la preuve de l'employeur.

Compte tenu de l'incertitude sur la longueur des futurs témoignages, d'autres dates ont été ajoutées, soit le 31 octobre et 1 novembre, 14 et 15 novembre, et 12 et 13 décembre. Les dates mentionnées comprennent les plaidoiries.

À noter que le rapport de la Fraternité est disponible aux membres sur la partie sécurisée de notre site internet via vos directeurs syndicaux. Ceux-ci doivent être en possession de leur mot de passe. Ceux qui ne l'ont pas, peuvent communiquer avec la vice-présidente aux communications.

Merci

Votre exécutif